

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/08/18

Dossier complet le :

08/08/18

N° d'enregistrement :

F01118P0190

1. Intitulé du projet

Opération de construction d'un centre aquatique sur l'île de Monsieur à Sèvres

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte de l'île de Monsieur

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 5 9 2 0 0 3 8 4 0 0 0 1 6

Forme juridique

Etablissement public syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Construction d'une surface plancher inférieure à 10.000m ² mais terrain d'assise de la parcelle recevant les travaux supérieure à 5 hectares
44 d)	Construction d'un équipement sportif ou de loisir et aménagements associés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un centre aquatique sur l'île de Monsieur avec son parking privatif. Ce centre sera composé de quatre bassins dont un à l'extérieur avec un solarium. Le projet prévoit également l'intégration d'un espace bien être et d'un restaurant.

La toiture du bâtiment sera végétalisée et sera accessible.

Le projet inclut également des réaménagements paysagers, notamment sur la pointe de l'île de Monsieur avec la suppression du parking public et de l'aire de stockage pour créer des espaces naturels ou des lieux de promenade.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principale du projet est de poursuivre l'aménagement ludique du site initié en 2004 avec l'ouverture du centre nautique situé sur la pointe sud de l'Ile de Monsieur en 2007.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Suppression du parking de surface QPARK (environ 2800 m²) et déplacement de la zone de dépôt / stockage dédiée à l'entretien des espaces verts de l'Ile de Monsieur (environ 400 m²) située à la pointe nord de l'Ile.

Déplacement d'un bras de la rivière artificielle (créée en 2007).

Construction du centre aquatique et de la terrasse végétalisée et intégrant un parking privatif semi-enterré ;

Aménagements paysagers pour faciliter l'intégration du complexe dans le milieu naturel et développer l'attractivité de l'Ile de Monsieur comme lieu de promenade.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le centre aquatique sera composé :

Concernant les éléments extérieurs, accessibles en saison chaude :

- ° d'un bassin extérieur (725 m²) avec un solarium végétal (2700 m²)
- ° d'une toiture entièrement végétalisée

Concernant les éléments intérieurs, accessibles toute l'année :

- ° d'un bassin sportif (375 m²)
- ° d'un bassin loisirs / activité (350 m²)
- ° d'une lagune récréative (80 m²)
- ° d'un espace bien être avec hammam, sauna, fitness (environ 660 m²)
- ° d'un restaurant

Les eaux de baignades feront l'objet d'un traitement de l'eau pour répondre aux exigences sanitaires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Procédure de modification d'un site classé

Déclaration ICPE (rubrique envisagée : 2910- Chaufferie)

Déclaration IOTA (rubriques envisagées : 1.1.1.0, 2.1.5.0 et 5.1.1.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du bâtiment	5910 m ²
Surface de plancher	5560 m ²
Fréquentation maximale instantanée piscine	1200 baigneurs
Fréquentation maximale instantanée espace bien-être	200 personnes
Ces valeurs sont données à titre indicatif au vu de l'avancée actuelle du projet.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Sèvres
Ile de Monsieur

4 rue de Saint-Cloud
92310 Sèvres

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 8 3' 4 3" 00 Lat. 0 2° 2 2' 3 0" 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

L'île de Monsieur accueille un centre nautique inauguré en 2007

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE du département des Hauts de Seine, approuvé le 12/12/2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	L'île de Monsieur longe le Domaine national de Saint-Cloud, classé monument historique. La cité de la céramique est située au Sud de la zone d'étude et est également classée monument historique. Dans l'annexe "Note descriptive" sont présentées au chapitre 3.6 des cartes positionnant les différents éléments remarquables du secteur.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le diagnostic écologique ne traduit pas la présence de zone humide dans la zone de réalisation du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN : "92DRIEE_IF20170002 - PPRI de la Seine" Commune non couverte par un PPRT PPRN approuvé le 09/01/2004, modifié le 07/07/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Un diagnostic réalisé en 2003 a identifié plusieurs échantillons avec présences de polluants (métaux, COV...).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE de l'Albien et du Néocomien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	La zone d'étude est incluse dans le périmètre de protection rapprochée étendue du captage de l'usine de Suresnes
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Le site de l'île de Monsieur a été classé par décret en date du 28 octobre 1942

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pour l'alimentation des bassins et les besoins divers du bâtiment (sanitaires, douches, nettoyage...) : le bâtiment sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable de la commune. Le projet prévoit également la mise en place d'un système de géothermie de minime importance (<80m³/h) avec pompage et réinjection de l'eau en nappe. Les études sont en cours pour préciser les puissances attendues. Ce système sera couplé à une chaufferie classique fonctionnant au gaz naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les études hydrologiques sont en cours pour déterminer l'impact du projet en phase chantier et en phase d'exploitation. Les milieux qui seront potentiellement concernés sont : ° Nappe alluviale asynchrone ° Nappe de la Craie
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Pour limiter la hauteur du bâtiment, le parking sera partiellement enterré. Les travaux de fondation seront donc sources d'extraction de matériaux
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La quasi-totalité des matériaux nécessaires à la construction du centre ne seront pas disponible sur site. Cependant, le projet prévoit une certification "HQE".
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'étude écologique réalisée indique la présence d'espèces protégées, avec un niveau d'enjeu qualifié de faible. Au final, le projet engendrera un impact brut négligeable sur les espèces protégées présentes sur site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les 5900 m² de projet seront en grande partie implantés sur un espace vert. En contre-partie, le parking de surface (2800 m²) et l'aire de stockage (400 m²) seront renaturés dans le cadres des aménagements paysagers intégrés au projet. Un bras de la rivière artificielle sera également déplacée et allonger pour longer l'ensemble de l'Ile de Monsieur jusqu'à la pointe Nord.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet prévoit l'installation d'une chaufferie gaz soumise à déclaration au titre des ICPE
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque d'inondation (crue de la Seine)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Les piscines collectives font l'objet d'une réglementation concernant notamment la surveillance de la qualité des eaux de baignade pour garantir l'absence de risque sanitaire pour les usagers. Les installations collectives, alimentées par une production d'eau chaude, sont également soumises au respect de la réglementation en vigueur, tant en termes d'exploitation que de surveillance.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Tout équipement sportif a pour objet d'accueillir du public (FMI : 1200 baigneurs), le centre aquatique induira donc obligatoirement des déplacements. Cependant, le projet est situé à l'interface de plusieurs modes de transport, notamment la proximité d'une station de Tram et environ une quinzaine de minute de marche du terminus de la ligne 9. Le projet de la ligne de métro 15 SUD viendra à termes compléter l'offre de transport public disponible.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Le site est longé sur sa limite ouest par : ° la route départementale 7 ° la Ligne de TRAM T2

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La chaufferie au gaz disposera d'une cheminée. L'ensemble du bâtiment disposera d'un système de traitement de l'air avec extraction et renouvellement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La gestion des eaux pluviales sera favorisée sur des techniques alternatives (abattement / stockage / infiltration). Une étude précisera l'abattement induit par la toiture végétalisée et les modalités envisageables de gestion des eaux à la parcelle.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase d'exploitation, les eaux usées seront renvoyées vers le réseau urbain d'assainissement (dont les rejets d'eau issus du recyclage des bassins). En phase chantier, au vu des premiers éléments estimés par l'hydro-géologue, la réalisation des fondations hors phase de crue de la Seine ne nécessitera pas la réalisation de pompage de fond de fouille (jusqu'à une cote de crue de retour 5 ans).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'exploitation du centre aquatique induira la production de déchets non dangereux. La phase chantier sera également émettrice de déchets, notamment les matériaux excavés lors de la réalisation des fondations. Les démarches de type "HQE" qui seront appliquées dès la phase chantier permettront de limiter les volumes de déchets et de favoriser la valorisation ou le recyclage des matériaux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Les avis des ABF et du service des sites classés seront demandés dans le cadre du permis de construire
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Prévision de travaux de réaménagement de la départementale 7 ;
Projet de la ligne 15 SUD du Grand Paris.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

En complément, une note descriptive est également fournie en annexe du CERFA.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Sèvres

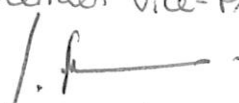
le,

31/07/2018

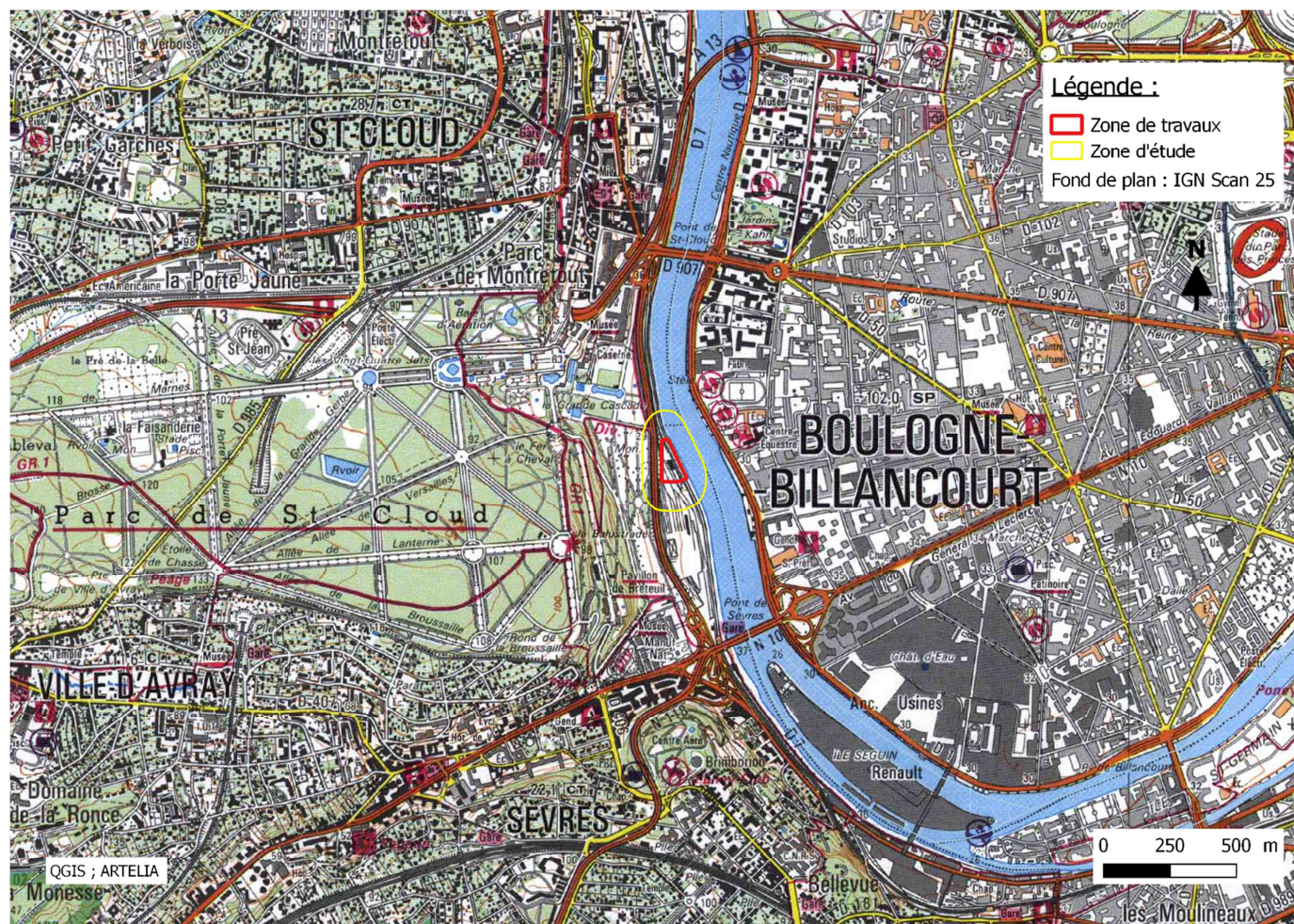
Signature



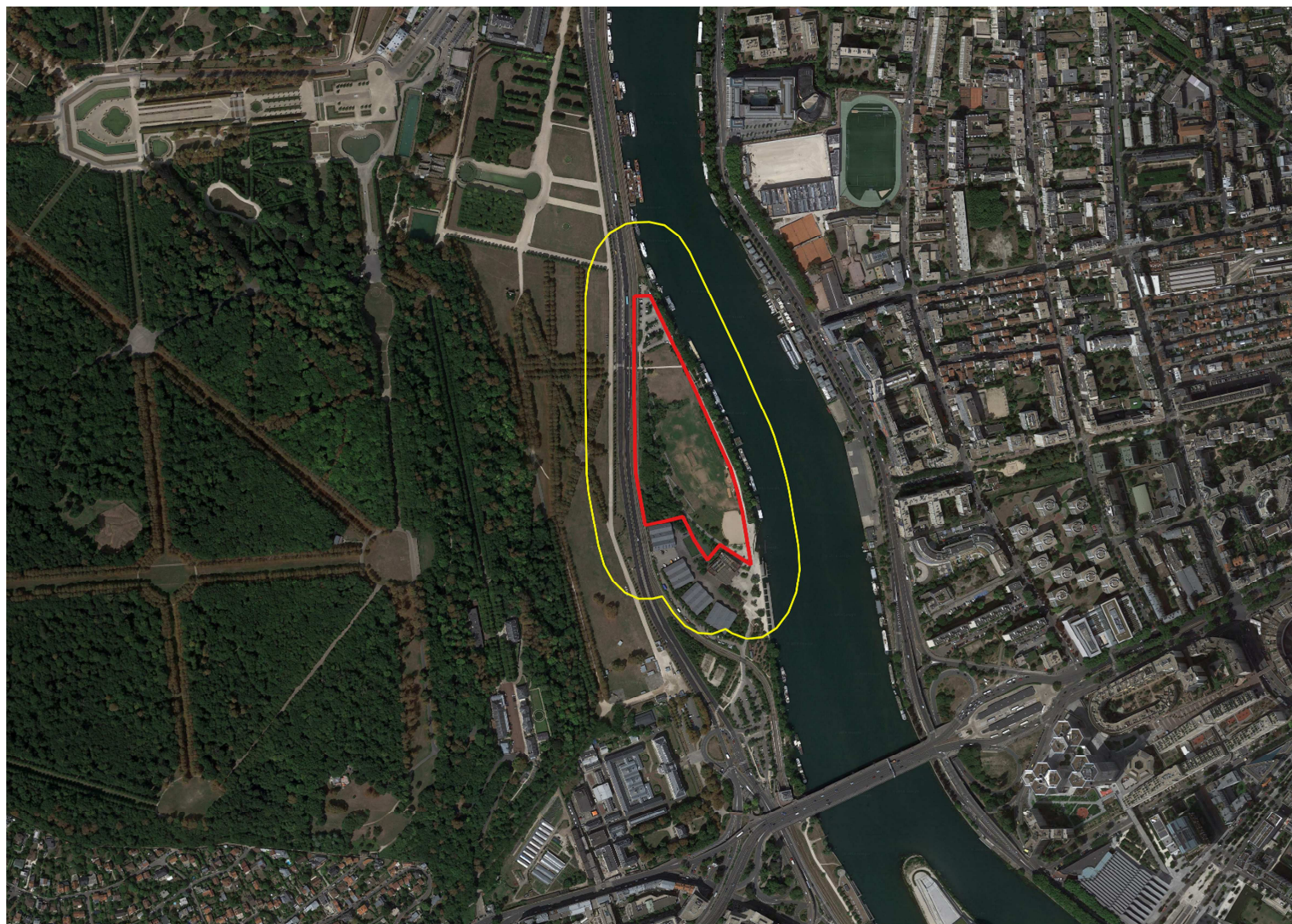
Pour le Président et par délégation,
Le Premier Vice-Président,

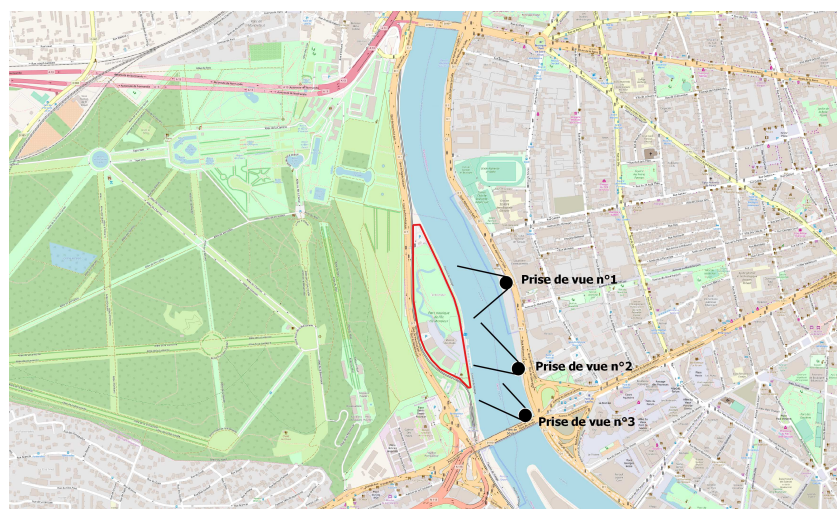

Grégoire de La Roncière

1. PLAN DE SITUATION AU 1/25 000



2. REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE DE LA ZONE D'ETUDE





Légende :

Emprise projet

Fond de plan : Google Satellite

0 250 500 m



Prise de vue n°2



Prise de vue n°1



Prise de vue n°3



Légende :

Emprise projet

Fond de plan : Google Satellite

0 250 500 m



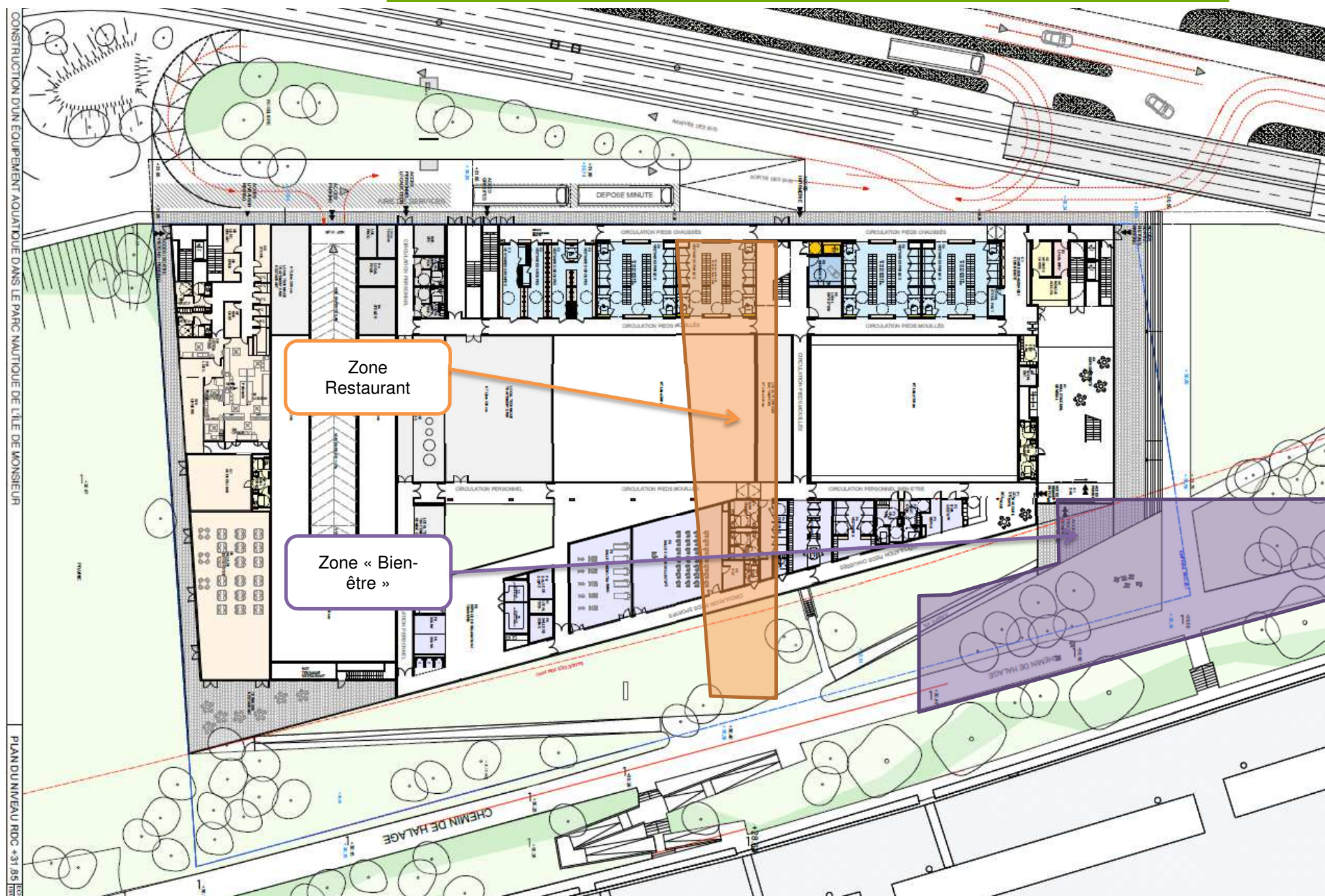
Prise de vue n°4



Prise de vue n°5



Prise de vue n°6



[illegible]

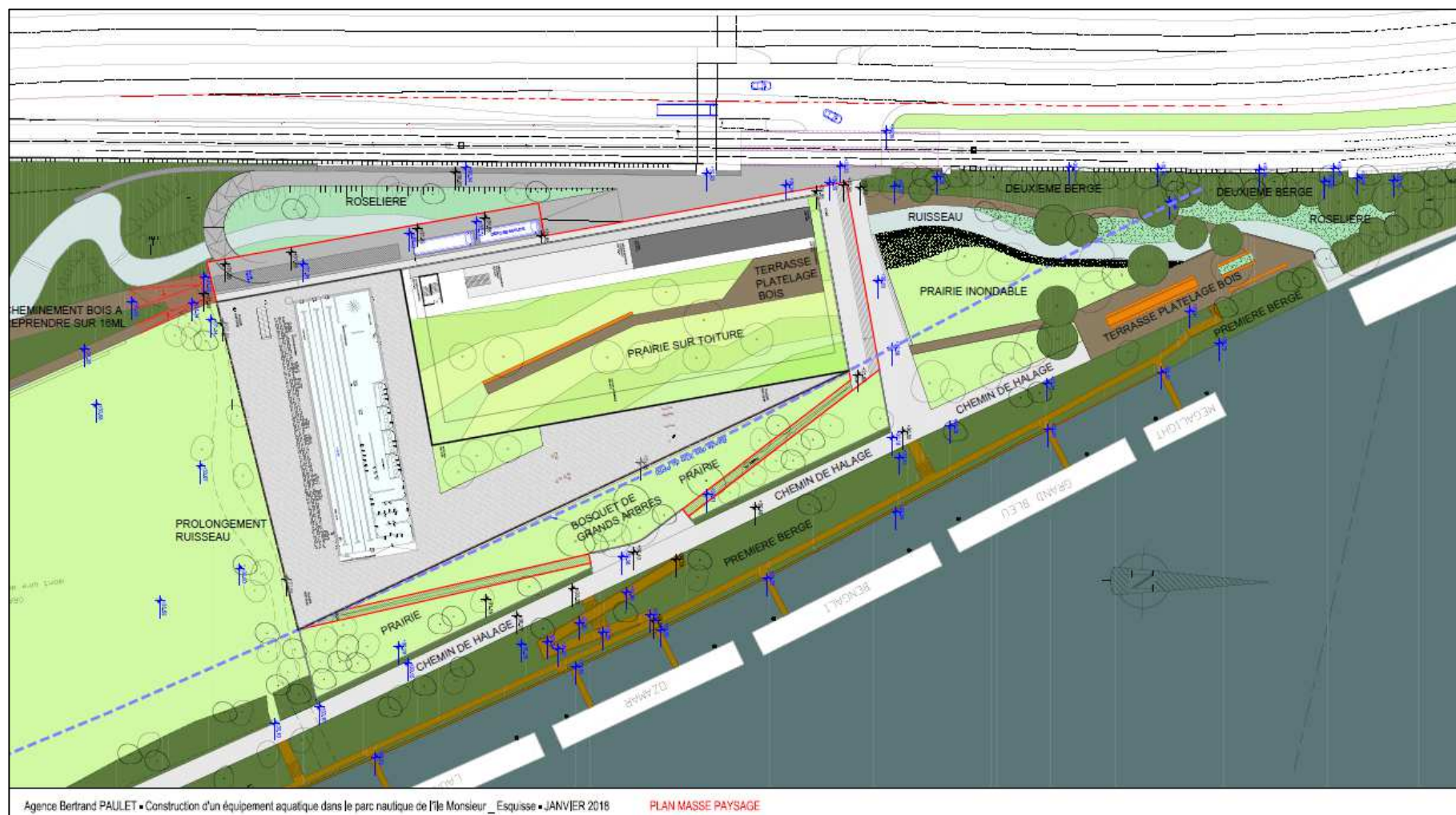
4

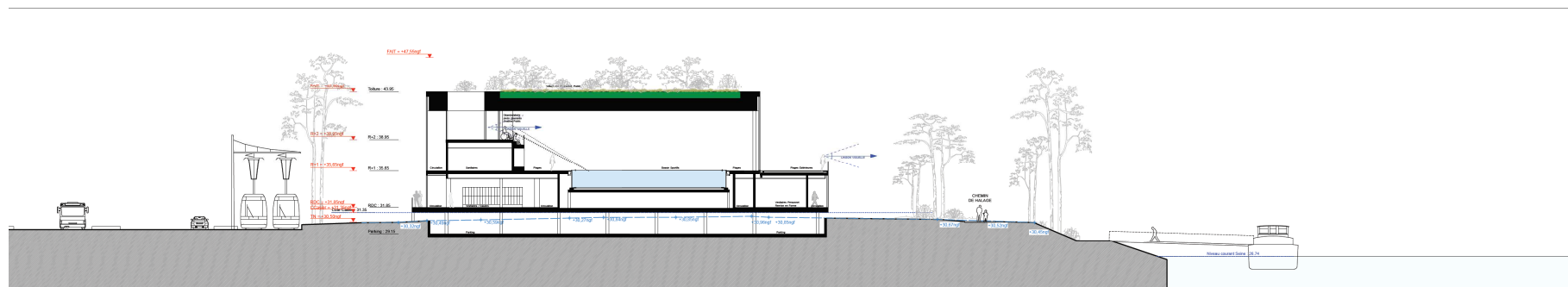
3.3. PLAN DU SOUS-SOL (PARKING SEMI-ENTERRE)



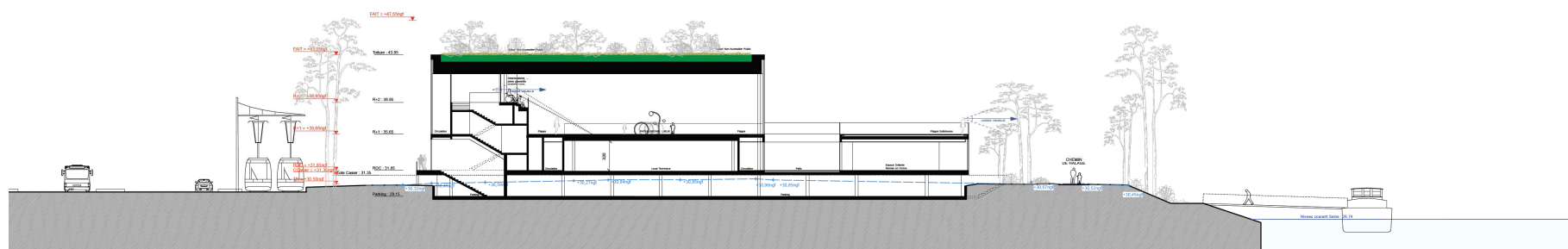
Agence Guervilly

3.4. PLAN DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

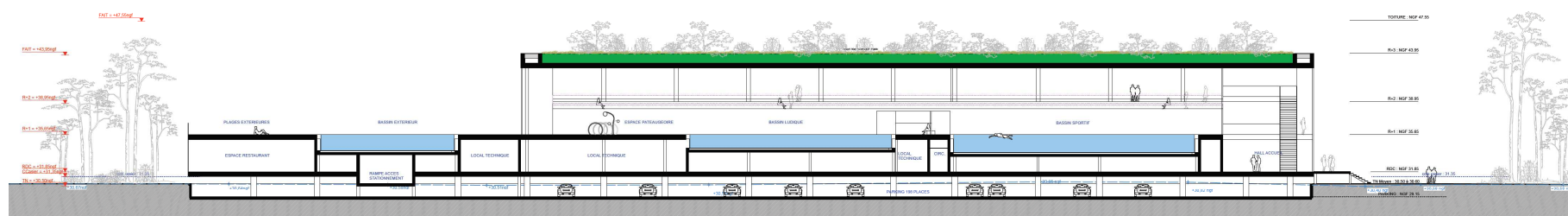


3.5. VUES EN COUPE

COUPE TRANSVERSALE SUR BASSIN SPORTIF



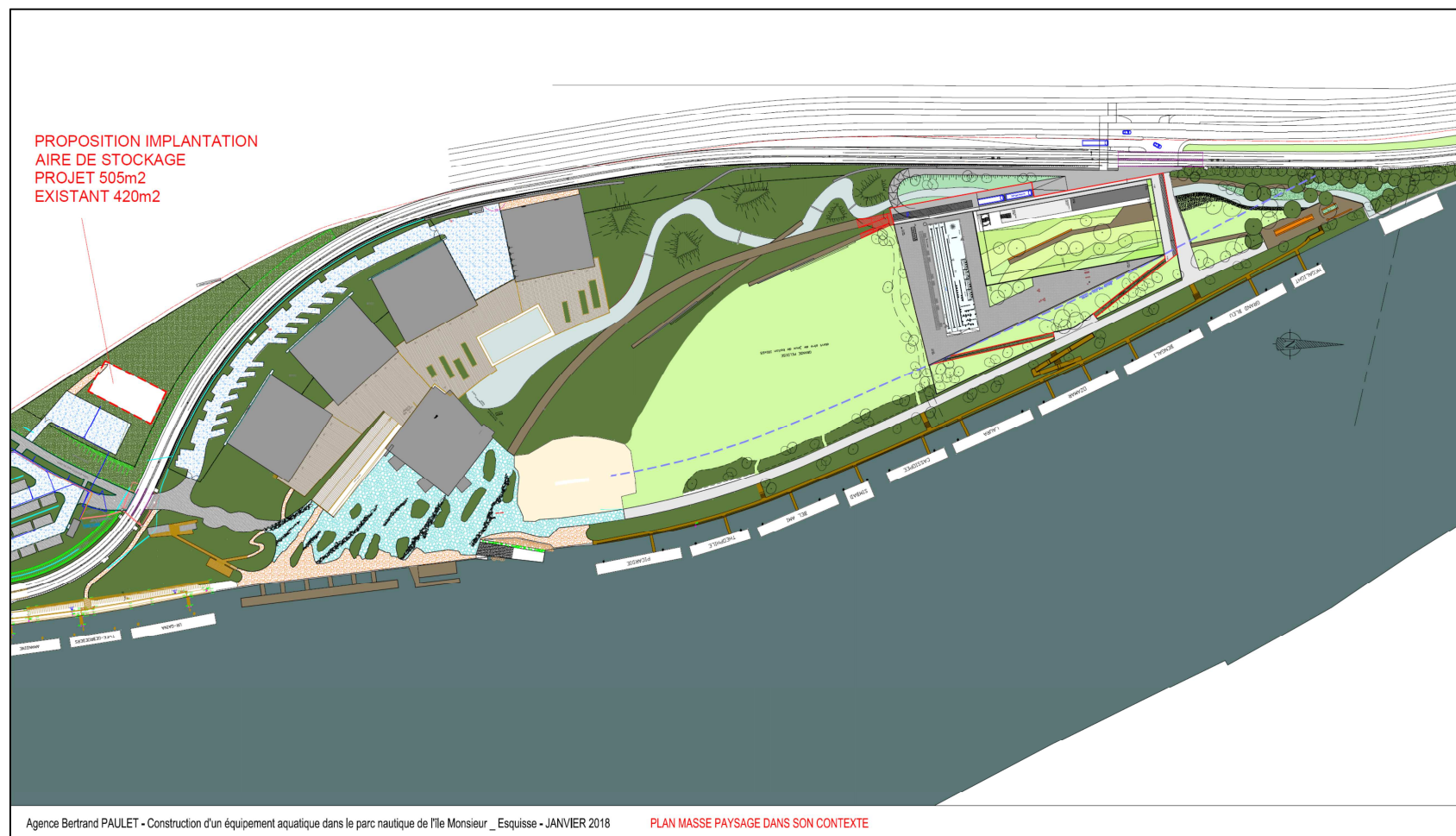
COUPE TRANSVERSALE SUR LOCAUX TECHNIQUES SOUS PATEAU GEOTRE



COUPE LONGITUDINALE SUR BASSINS ET HALL ACCUEIL

4. PLANS DES ABORDS DU PROJET

4.1. PLAN MASSE PAYSAGE DU PROJET DANS SON CONTEXTE



4.2. VUES EN PERSPECTIVE DU PROJET

4.2.1. Entrée depuis les berges de la Seine



Agence Guervilly

4.2.2. Vue en perspective du projet depuis le parc de Saint-Cloud



Agence Guervilly

5. PLAN DE SITUATION VIS-A-VIS DES ZONES NATURA 2000

